

**DELIBERATION (2024-28)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Convention d'accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 5 septembre 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BDUDINHON).

Absent : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GARREAU.

Monsieur le Maire expose :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle rapporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et gestion et production de données ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de La Roche-Noire souhaite participer à ce dispositif ; il convient pour cela de signer une convention en partenariat avec l'ANCT.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

Vu les articles L1231-2-1 et L5111-1 du code Générale des collectivités territoriales vu les articles L1431-1 et L1431-2 du code de la santé publique ;

Vu l'article L2511-6 du code de la commande publique ;
Considérant qu'il convient de signer la convention de partenariat avec L'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'incubateur des territoires de L'ANCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec L'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure ;
- désigne M. Pierre DUPECHER référent.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.
Affiché le 10 septembre 2024.
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche-Noire, 10 septembre 2024.
Le Maire, Pascal BRUHAT.